

Dates importantes en 2017-2018 s'appliquant aux demandes pour les programmes offerts dans les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels (STGC)

Date	Activité
<p>Le 1 mars 2017 14h30 h à 15h30 h</p>	<p>Une séance d'information Adobe Connect aura lieu pour revoir le processus d'approbation des programmes et permettre aux conseils scolaires de poser des questions sur le processus de renouvellement des programmes et le processus de demande pour un nouveau programme.</p> <p>Renseignements pour participer à la séance :</p> <p>Adobe Connect URL : http://conn-o.osapac.org/stgc-2017-2018/ De Toronto : 416 212-8014 Sans frais : 1 866 500-5845 Code à composer pour participer : 7145807</p>
<p>Le 24 mars 2017</p>	<p>Les demandes pour renouveler les programmes existants doivent être présentées par voie électronique à l'attention de la personne responsable des établissements de STGC au bureau régional du ministère de l'Éducation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Demande pour les programmes d'éducation – établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels 2017-2018 (formulaire de demande Excel incluant la page sommaire dûment signée).</i> • <i>Annexe A : Description du programme (S'il y a des changements, tous les responsables des programmes sont tenus de remplir un modèle de description de programme révisé, qui permettra d'acquérir une compréhension plus globale et plus cohérente de la portée des programmes offerts en Ontario)</i>
<p>Le 14 avril 2017</p>	<p>Date cible pour l'approbation des programmes existants.*</p> <p>* Remarque : Sous réserve de l'approbation des Subventions pour les besoins des élèves 2017-2018.</p>
<p>Le 31 août 2017</p>	<p>Date limite pour envoyer par voie électronique les ententes de programme ou les protocoles d'entente signés pour 2017-2018 à l'attention de la personne responsable des établissements de STGC au bureau régional du ministère de l'Éducation.</p>
<p>Le 27 octobre 2017</p>	<p>Confirmation par les conseils scolaires des salaires, des avantages sociaux, de l'effectif réels en septembre 2017 et le nombre total d'élèves servis en 2016-2017.</p>